

CONVENTION

Entre les soussignés :

La Ste Robot Lab immatriculée au R.C sous le n° : 1796881/Y A M 000, représentée par son gérant Mr Nizar Chelly, Demeurant à Route touristique, Khzema EST 4052 (siège social)

Et

L'ordre des ingénieurs Tunisiens (OIT) représenté dans ce contrat par le Secrétaire Général du comité Régional de l'ordre des ingénieurs Tunisiens de Sousse Ing.SlimeneTekaya demeurant à Avenue du commandant Bejaoui, 2ème Etage Immeuble Abdelhamid Bouhaha 4001 Sousse

Descriptif des services de la société Robot Lab:

La société Robot Lab est une académie de robotique qui offre aux enfants et aux jeunes à partir de 5 ans jusqu'à 18 ans:

- Des activités de robotiques éducatives.
- Des activités technologiques (électroniques, industrie 4.0, impression 3D)
- Des activités entrepreneuriales.
- Des activités de formation technologiques.
- Encadrement de projets technologiques
- Encadrement de projets de robotiques compétitifs.

Il a été arrêté et convenue ce qui suit :

Article 1 : Objet

La présente convention régit la participation des enfants des ingénieurs inscrits à **L'ordre des ingénieurs Tunisiens** aux locaux de la société Robot Lab aux conditions préférentielles détaillées

ci-après.

ARTICLE 2 : Validité

La présente convention est conclue pour une durée d'une (1) année à partir de la date de sa signature par les deux parties, et est renouvelable par tacite reconduction. Cette convention peut être modifiée ou résiliée à la demande de l'une des deux parties, sous réserve d'un préavis d'un (1) mois notifié par lettre ou par email.

Sté. ROBOT LAB
Sousse Khézama - Est
MF: 1557136/PAM/000
Gsm 50 480 027



Article 3 : Inscription Individuelle

Tout ingénieur désirant bénéficier des avantages de la présente convention est tenu à faire un abonnement de son enfant (nommé par suite l'adhérent) au sein de l'académie Robot Lab d'une durée de 3 mois ou de 6 mois, avec une séance d'essai gratuite.

Article 4 : Condition particulières

Le parent s'engage à remplir une fiche d'inscription et à attester que son enfant ne souffre d'aucune maladie susceptible de poser des problèmes pendant sa présence au club.

Dans le cas contraire, la Sté Robot Lab se désengage de toutes responsabilités quant aux problèmes qui peuvent survenir.

Chaque adhérent doit obligatoirement respecter le règlement intérieur de l'académie Robot Lab, faute de quoi elle aura le droit de procéder à la résiliation de son inscription.

Article 5 : Résiliation de l'inscription

La résiliation du contrat d'inscription, soit sur demande de l'adhérent soit en application de l'article 4 ne peut en aucun cas donner le droit au remboursement total ou partiel des frais déjà encaissés, cependant l'adhérent a le droit de présenter une autre personne pour son remplacement durant la durée restante du contrat d'inscription moyennant les mêmes conditions d'inscription.

Article 6 : Absence

Chaque adhérent à droit à une seule séance de récupération pour absence par mois.

Article 7: Tarifs préférentiels

Au début de chaque année scolaire, l'académie Robot Lab affiche ses nouveaux tarifs destinés aux publics.

En application de cette convention, l'académie Robot Lab s'engage à accorder aux ingénieurs de l'OIT une réduction par rapport aux prix publics détaillée comme suit :

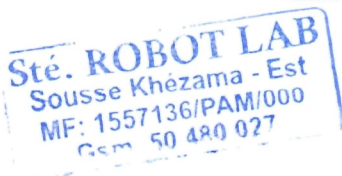
Durée	Taux de réduction
3 Mois	10%
6 Mois	25%
Session d'été	15%

Article 8: Pack Family

1. Pour toute famille composée de plusieurs enfants, L'académie Robot Lab s'engage à appliquer un taux de réduction supplémentaires de 5% par rapport au prix global conventionnel.
2. L'académie Robot Lab s'engage à appliquer le tarif conventionnel de l'adhérent pour les autres membres de la famille (cousins et cousines).

NB :

- L'adhérent est tenu de présenter des justifications de parenté (des extraits de naissances de l'adhérent et des membres de sa famille)



Article 9: Modalité de paiement

L'académie Robot Lab accorde une facilité de paiement comme suit :

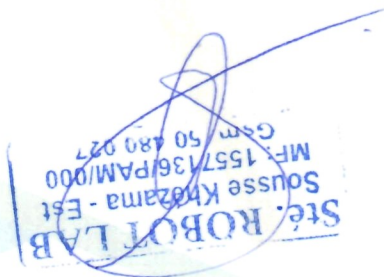
- Un abonnement de 03 mois : au maximum 2 tranches
- Un abonnement de 06 mois : au maximum 3 tranches

Article 10 : Engagements du comité régional de l'ordre des ingénieurs tunisiens de Sousse

- l'Ordre des Ingénieurs Tunisiens (OIT) de Sousse publie la présente convention dans son siège et sur tous les réseaux sociaux.
- l'Ordre des Ingénieurs Tunisiens (OIT) de Sousse invite Robot LAB à participer à tous les événements organisés par le comité. Robot LAB s'engage à être présente avec un stand lors de chaque événement.

Fait à Sousse, le 17 Juillet 2024

Pour le Prestataire
Académie Robot Lab



Le bénéficiaire
Le Secrétaire Général
de l'ordre des Ingénieurs Tunisien
Comité Régional de Sousse

Ing : TEKAYA Slimene

